

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
À JEAN-PASCAL GUILLEMET, 10^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE**

N° A24-087

5.4

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;
VU la délibération n°DEL24-108 du 28 novembre 2024 portant élection des adjoints ;
CONSIDERANT que Monsieur Jean-Pascal GUILLEMET a été élu 10^{ème} adjoint ;

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Jean-Pascal GUILLEMET, 10^e adjoint, est délégué aux sports, à la démocratie, à la citoyenneté à la prévention et la gestion des risques.

Article 2 – Les relations avec les associations sportives et les maisons de quartier ne sont pas comprises dans les délégations de fonction indiquées à l'article 1.

Article 3 – Une délégation de signature est conférée à Monsieur Jean-Pascal GUILLEMET pour accomplir les actes et missions relatifs aux fonctions déléguées. Il pourra également prendre tout arrêté d'interdiction d'utilisation des terrains de sports en cas d'intempéries, d'alertes météorologiques ou de tout risque pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers.

Article 4 – En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, il sera également délégué pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

Article 5 – Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Article 6 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A24-003 du 31 janvier 2024.

<p>Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-087-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024</p>
--

Article 7 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.
Copie en sera adressée à l'intéressé, et au Préfet de la Haute-Garonne.

Article 8 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 28 novembre 2024

Notifié à l'intéressé, Date : 28 Novembre 2024 Signature : 
--

Le Maire,


Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-087-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--